

L'évolution des fruits et légumes

2023 : Le nombre de producteurs de fruits et légumes se maintient et les surfaces progressent

Dans un contexte de baisse du nombre d'exploitations entre 2020 et 2023 (-2,2 %/an), celles des producteurs de fruits, légumes et tubercules (FLT) restent relativement stables (+ 1 %). Dans cette période, leurs surfaces progressent de + 15 %. Ces exploitations enregistrent donc en trois ans une concentration puisque le nombre de moyennes et de grandes progresse respectivement +21 % à +32 % alors que les micros baissent de -7 %. A noter le développement des serres : +30 % de surface, qui correspond en premier lieu à la production de légumes (tomates, courgettes). Les fruits représentent 63 % des surfaces en FLT et celle des tubercules 7,4 % dont plus de la moitié en pomme de terre. Les surfaces en fruits progressent, avec une domination de la banane, de l'ananas et de la mangue. L'emploi des exploitations ayant des fruits et des légumes s'établit à 5 690 équivalent temps plein (ETP) soit 60 % de la main-d'œuvre agricole, notamment dans les exploitations spécialisées.

Entre 2020 et 2023 le nombre d'exploitations à La Réunion baisse de 6 283 à 5 885 soit -2,2% par an. Ce constat est en premier lieu le résultat d'une diminution significative des producteurs et des surfaces en canne. En 2023, le nombre de producteurs de fruits, légumes et tubercules (FLT) est de 3 520 pour une surface estimée entre 5 200 et 5 700 hectares en surfaces développées de FLT. L'effectif demeure quasiment stable (+1 %) mais la surface de ces producteurs progresse entre 4% et 15 % de 2020 à 2023 (voir Fig. 1). C'est le résultat d'un constat de concentration des exploitations maraichères et fruitières de l'île. En effet le nombre de ces grandes et moyennes exploitations augmente respectivement de + 21 % et + 32 % et leurs surfaces progressent de 40 % et 22 %. A l'opposé, le nombre de micros exploitations baisse de - 7 %

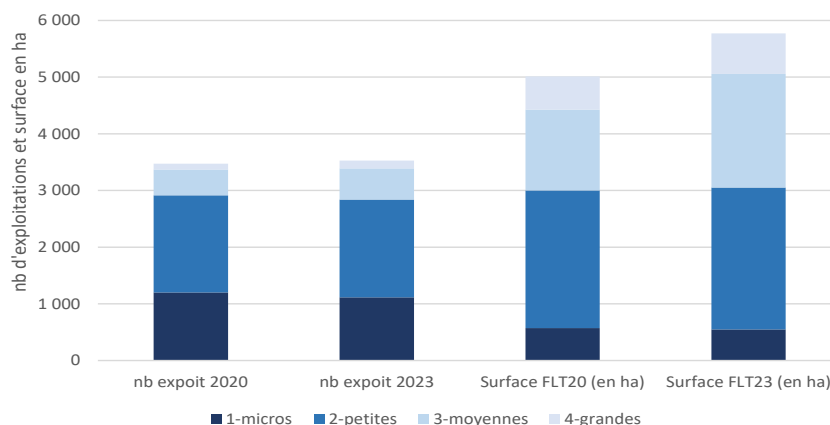
et leur surface de fruits et légumes diminue de - 4 %.

Une progression des exploitations et des surfaces en 2023

Le phénomène de concentration de la production se traduit par une progression de la part des surfaces

des exploitations moyennes et grandes entre + 6 et + 9 points en trois ans selon le type de culture (Fruits, Légumes et tubercules). Par contre, cette même part des surfaces en serres baisse de 4 points en trois ans alors qu'elle représentait 78 % en 2020. Cette évolution correspond à la progression de la

Figure 1
 Evolution du nombre et de la surface en fruits, légumes et tubercules selon leur dimension économique



Source : Agreste - Recensement agricole 2020- ESEA 2023

surface en serres des petites exploitations de 12 hectares entre 2020 et 2023.

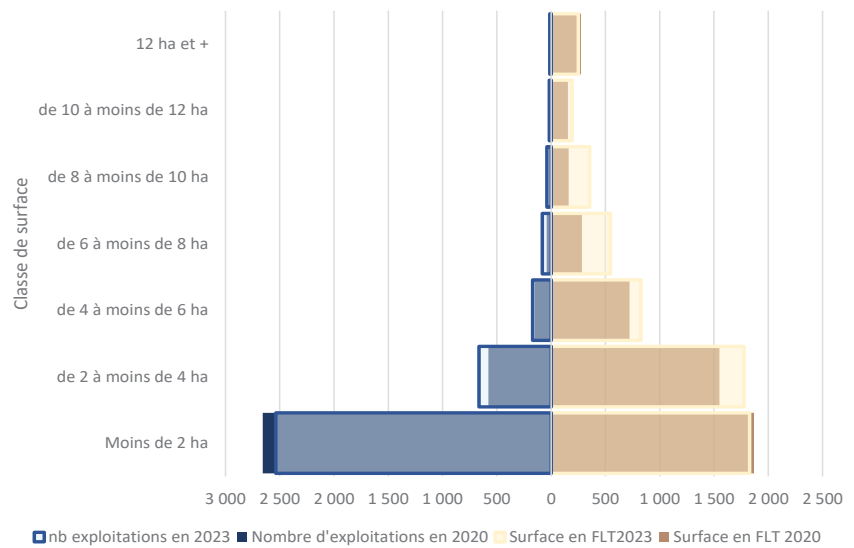
La part des micros et petites exploitations est de 84 % en 2020 mais perd - 5 points en 2023. A l’opposé, la proportion de surface en fruits et légumes des micros et petites exploitations progresse de 7 points pendant cette période. Le développement des surfaces apparaît en premier lieu dans les structures moyennes avec une progression de près de 580 hectares en 3 ans.

Le développement des exploitations de plus de 2 ha

La part des structures de moins de 2 hectares baisse entre 2020 et 2023. Par contre, celles entre 6 et 12 hectares progressent. Ainsi, les exploitations de moins de 2 hectares de fruits et légumes représente 72 % des exploitations et 32 % des surfaces en 2023 (voir Fig. 2). La part du nombre d’exploitation de moins de 2 hectares recule de 4 points en trois ans et de 6 points pour les surfaces. Plus la surface par exploitation en fruits et légumes est grande, plus sa part progresse au sein de la structure. Ainsi,

Figure 2

Répartition des exploitations et des surfaces en fruits et légumes en fonction des classes de surface



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 - ESEA 2023

dans les exploitations de moins de 2 ha, les fruits représentent 50 % de la surface alors que dans celles de plus de 12 ha, correspondent à 92 %.

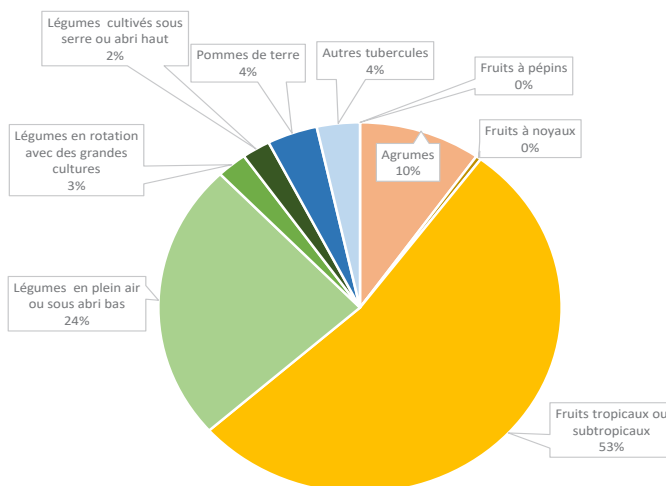
Plus 30% de surfaces en serres en trois ans

En 2023, la surface en serres ou abri haut a progressé de + 30 % en trois ans. Ainsi, près de 480 producteurs déclarent avoir une serre destinée à la production de légumes sur leur exploitation. Près de 80 % des

exploitations valorisent des serres ou abri haut de moins de 8 000 m2 ce qui représente 45 % de ces surfaces. Cette évolution est notamment le fruit d’un plan de soutien de FranceAgriMer finançant les serres de type anticyclonique. Pour l’essentiel des surfaces, les serres permettent la production de légumes, courgettes et tomates en premier lieu, concombre et salades de façon moins importante. Il existe des productions de fraise et de melon qui représenteraient 1 % des surfaces développées en serres à La Réunion.

Figure 3

Répartition de la surface en légumes, tubercules et fruits en fonction selon la surface en 2023



Source : Agreste - Recensement agricole - ESEA 2023

Les surfaces en fruits progressent encore entre 2020 et 2023

Les fruits représentent 63 % de la surface FLT de La Réunion en 2023. En progression d’un peu plus de 6 % du nombre de producteurs et de 12 % de la surface en fruits. La plus grande partie de la surface correspond aux fruits tropicaux et subtropicaux (Fig. 3) qui progresse de 9 % durant cette période. Plus de la moitié de ces surfaces correspond aux trois cultures suivantes : Banane, Ananas et Mangue. En ce qui concerne les légumes, ils repré-

sentent 29 % de la surface. Pour l'essentiel, il s'agit de légumes de plein air, notamment les brèdes, les choux, potiron, courges, salades et tomates... Ces cultures représenteraient plus de 400 hectares chacune de surface développées. Les tubercules représentent plus de 430 hectares en 2023 soit 7,4 % des FLT. Plus de la moitié est cultivée en pomme de terre avec une surface relativement stable en trois ans. Par contre les autres tubercules pour l'essentiel patate douce, manioc, progresse de 5,4 % en trois ans.

Une majorité d'exploitations spécialisées en FLT

Les exploitations spécialisées en fruits et légumes occupent la majorité des exploitations et deux tiers des surfaces. Ainsi, la part des surfaces en FLT en 2023 des exploitations spécialisées en cultures fruitières représente respectivement près d'un quart des exploitations et 37 % de ces surfaces (voir Fig. 4). Les maraichers spécialisés représentent un tiers des exploitations et un quart des surfaces. Les cultures des exploitations spécialisées en fruits et légumes progressent de plus de 300 hectares. Par contre, la part qu'elles repré-

Tableau 1

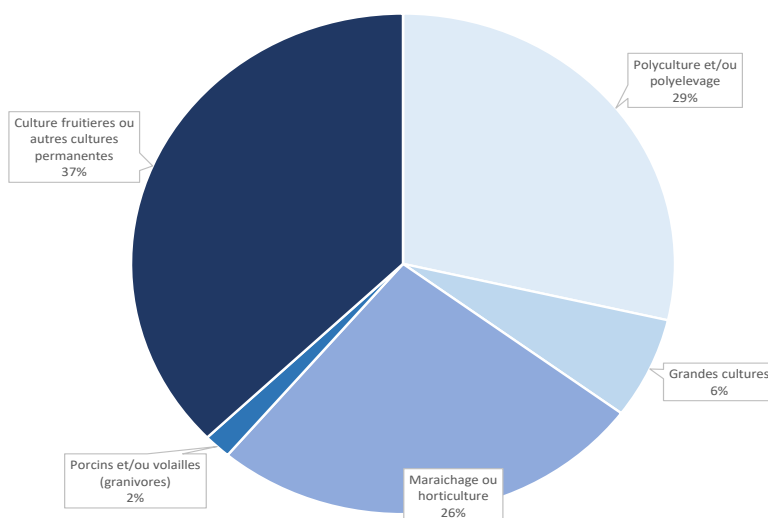
Tableau récapitulatif des équivalents temps plein exploitations ayant des fruits et légumes

Le type d'actifs agricoles	2020	2023	Part des Etp
Chef d'exploitation, coexploitant	3 056	3 210	61%
Actif apparenté au chef ou aux coexploitants	1 067	1 206	23%
Actif non apparenté au chef ou aux coexploitants	1 004	846	16%
Total actifs permanents	5 127	5 262	100%
Salarié non permanent	564	381	
ETP moyen par actif permanent	0,79	0,78	
Ensemble volume de travail (ETP)	5 620	5 690	

Source : Agreste - Recensement agricole - ESEA 2023

Figure 4

Répartition des surfaces en fruits, légumes et tubercules en fonction des principales orientations des exploitations en 2023



Source : Agreste - Recensement agricole - ESEA 2023

sentent baisse de 10 points en trois ans.

Ces mêmes exploitations spécialisées valorisent proportionnellement peu de surfaces cannières (8%) sur les 6 780 ha des exploitations ayant des fruits et légumes. Ce ratio reste stable en 2023. Par contre, en trois ans, l'essentiel de l'augmentation des surfaces en serre se situe au sein des maraichers spécialisés. La principale orientation non spécialisée correspond à celle polyculture et/ou polyélevage qui représente 28 % des exploitations et 29 % des surfaces en FLT. Cette même orientation valorise 42 % des surfaces

en tubercule comprenant plus de la moitié en pomme de terre soit plus de 100 hectares. L'autre principale orientation non spécialisée correspond aux grandes cultures, elles valorisent 12 % des exploitations, 7 % des surfaces en FLT. L'orientation représente plus de 150 hectares de tubercules dont 64 hectares de pomme de terre. Elle ne valorise qu'un pourcent des surfaces en serre mais un tiers de la surface agricole utile.

Ces exploitations représentent 5 700 équivalents temps plein

En 2023, les exploitations ayant une surface en fruits, légumes et tubercules emploient 5 690 Etp sur les 9 428 estimés au total soit 60% de main d'œuvre. Elles se maintiennent entre 2020 et 2023 grâce à la progression de la main d'œuvre familiale (+ 7%). Cependant, il est constaté un repli des actifs non familiaux de -16% (tableau 1). En séparant ces producteurs en trois sous-ensembles, le volume du travail en 2023 se répartit de la façon suivante : 31 % pour les producteurs de fruits, 37 % pour ceux de légumes et enfin 32 % dans les exploitations associant fruits et

légumes. L'emploi se situe principalement dans des exploitations spécialisées en fruits ou en légumes, les exploitations associant fruits et légumes représentent un tiers des équivalent temps plein. Les exploitations fruitières sont plus grandes (5,92 ha de SAU) mais utilise moins de main d'œuvre soit 0,26 Etp par exploitation. Ces mêmes exploitations valorisent plus de la moitié de la surface en canne ayant des surfaces en FLT. A l'opposée, les structures mixtes, plus petites (3,58 ha/ exploitation) et concentre plus

d'emploi par exploitation soit 0,49 Etp. De plus, elles valorisent 14 % de la canne.

Moins de producteurs de pomme de terre mais le maintien de la surface

Les surfaces en pomme de terre sont évaluées à 232 ha en 2023, soit une surface stable depuis 2020. Le nombre de producteurs baisse en trois ans ce qui conduit à une concentration de cette culture. Ainsi, la surface en pomme de terre

par exploitation passe de 0,79 ha en 2020 à 0,93 ha en 2023. Les exploitations ayant moins d'un hectare enregistre une baisse de 14 hectares de pomme de terre en trois ans. A l'opposé, la surface des exploitations ayant plus de 3 hectares progresse de 38 hectares. Cette production est essentiellement localisée sur la commune du Tampon puisque plus de 9 hectares sur dix correspond à des exploitations situées dans cette commune.

Source / Définitions

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux recensements agricoles (RA). Celle de 2023, la première depuis le RA 2020, a porté sur un échantillon de 56 900 exploitations agricoles en France « Hors DROM » et 1988 à La Réunion. S'appuyant sur les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286, elle a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

Une exploitation agricole est une unité économique dotée d'une gestion courante indépendante et d'une activité de production agricole. Elle doit en plus atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de superficie agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...).

La production brute standard (PBS) d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides. La PBS d'une exploitation permet de classer les exploitations selon leur taille économique : micro/petite/moyenne/grande. Les microexploitations sont les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, les petites exploitations celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, les exploitations moyennes celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et les grandes exploitations celles avec une PBS de 250 000 euros ou plus.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production. Un équivalent temps plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 607 heures travaillées sur l'année).

Le terme exploitant agricole désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient fondé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication comprend tous les aliments (herbe, fourrages et concentrés).

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'Information Statistique et Economique
Parc de la Providence
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Jacques PARODI
Rédacteur en chef : Claude WILMES
Rédacteur : Claude WIMES
Composition : SISE - DAAF
Dépot légal : À parution - ISBN : 2-11-090743-6
© Agreste 2025